

# INSPE DE L'ACADÉMIE DE PARIS - ANNÉE 2022-2023

## NOTICE EXPLICATIVE – DEMANDE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE MASTER MEEF

Vous allez effectuer votre demande d'admission en première année de master MEEF de façon dématérialisée sur le site internet de l'INSPE de Paris. Il vous est recommandé de prendre connaissance des informations et instructions suivantes avant de débiter votre saisie sur le serveur d'admission.

### AVANT DE DEBUTER VOTRE SAISIE :

Veillez vous munir des pièces qui vont vous être demandées au cours de votre saisie et que vous devrez déposer sous forme de fichiers .pdf (volume maximum indiqué en face de chaque pièce) :

#### Pièces obligatoires pour tous les candidats :

- Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou copie de votre passeport (double page portant votre photographie). **(2 Mo)**
- Copie de votre dernière carte d'étudiant en date ou certificat de scolarité de l'année universitaire en cours (si vous n'êtes pas en cours de scolarité et ne disposez pas de votre ancienne carte d'étudiant, joignez une attestation sur l'honneur selon laquelle vous n'êtes pas scolarisé cette année universitaire). **(2 Mo)**
- Dernier diplôme obtenu (ou à défaut attestation de réussite signée et portant le cachet de l'établissement d'enseignement supérieur). Pour les étudiants en préparation de la licence cette année, le dernier diplôme obtenu est le baccalauréat ou équivalent, ou le cas échéant un autre diplôme obtenu avant la licence en préparation (diplôme bac+2, autre licence...). **(7 Mo)**  
**Les diplômes non universitaires doivent être reconnus au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) comme étant au minimum de niveau 6 (ex-niveau II) : Bac + 3.**
- Ensemble des relevés de notes (signés et portant le cachet de l'établissement d'enseignement supérieur) obtenus durant le cursus post-baccalauréat. **(8 Mo)**  
**Pour les étudiants inscrits actuellement en Licence 3, il s'agit des relevés de notes du semestre 1 au semestre 5 inclus.**
- Relevé de notes du baccalauréat obtenu en France (sinon : équivalent du baccalauréat, baccalauréat étranger. ) **(5 Mo)**
- Curriculum vitae. **(2 Mo)**
- Lettre de motivation (une page environ, rédigée en français) adressée au Directeur de l'INSPÉ. En cas de candidatures multiples pour différentes mentions ou différents parcours, une lettre par formation demandée. **(2 Mo)**

## Pièces à fournir selon votre situation :

- Les étudiants qui candidatent en M1 MEEF et qui sont **titulaires d'un diplôme étranger** délivré dans un pays non francophone doivent :
  - faire traduire en français par un traducteur assermenté leur diplôme d'accès en master (équivalent à la licence ou à un niveau supérieur) et les relevés de notes correspondants.
  - fournir un certificat de langue française de niveau C1. *Les étudiants dont les relevés de notes sont établis en français sont dispensés du certificat de langue française.*

Les étudiants titulaires d'un diplôme européen devront fournir une attestation d'obtention des 180 crédits ECTS nécessaires pour l'accès en master.

Les étudiants détenteurs d'un diplôme non européen devront fournir une attestation de comparabilité établie par l'institut [ENIC-NARIC FRANCE](#) ou à défaut une attestation de leur Université d'origine, traduite en français, certifiant que leur diplôme correspond à trois années d'études supérieures.

**Attention : votre dossier de candidature en ligne sera complet uniquement s'il contient toutes les pièces demandées (y compris la traduction du diplôme d'accès et le certificat de langue française de niveau C1).**

- Si vous bénéficiez ou avez bénéficié d'un contrat de type AED Prépro, AED, AVS, EAP : copie du contrat.
- Si vous êtes titulaire du « Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur » (BAFA) : copie du brevet.
- Si vous êtes inscrit ou avez été inscrit pédagogiquement dans un module de pré-professionnalisation de l'enseignement supérieur préparant aux métiers de l'enseignement : attestation d'inscription à ce module ou relevé de notes sur lequel figure le module.
- Si vous avez effectué un stage en établissement ou que vous avez une expérience dans le domaine de l'éducation : une attestation ou tout autre document susceptible de prouver cette expérience. Vous devez déposer cette pièce dans la rubrique réservée aux « Contrats de travail et attestations Pôle emploi », qu'il s'agisse d'un contrat de recrutement ou d'une attestation de stage.
- **ATTENTION** : le « **Projet professionnel** » qui est mentionné lors de la saisie concerne **uniquement les candidats en reprise d'études** qui s'inscrivent au titre de la formation continue. **Les candidats qui relèvent de la formation initiale n'ont pas à fournir ce document.**

## **AU COURS DE VOTRE SAISIE :**

- Votre mot de passe (en lettres ou chiffres indifféremment) doit être composé au moins de 6 caractères et au plus de 15 caractères. Veuillez le mémoriser soigneusement pour pouvoir accéder à nouveau à votre dossier. Pour consulter votre dossier après sa validation par vos soins, veuillez vous reconnecter dans l'espace « Candidatures » du site internet de l'INSPE où vous avez effectué votre saisie initiale et choisissez « Consulter et/ou modifier votre candidature ».
- Les étudiants actuellement inscrits à Sorbonne Université (Faculté des Lettres ou Faculté des Sciences) doivent saisir « Sorbonne Université » comme leur Université actuelle. Celle-ci est

localisée dans le 6ème arrondissement de Paris. Les anciennes Universités Paris 4 et Paris 6 sont aujourd'hui fusionnées au sein de Sorbonne Université.

- Pour certains parcours de la mention Second degré, un choix est offert, pour l'Université d'inscription administrative, entre les diverses Universités partenaires qui interviennent dans la formation : vous devez alors hiérarchiser vos choix. Pour la mention de master MEEF Premier degré, tous les étudiants sont inscrits administrativement à Sorbonne Université et aucun autre choix n'est possible.
- Si un document est manquant ou erroné dans une des étapes du dossier en ligne et doit être remplacé ou rajouté, veuillez de nouveau télécharger tous les documents dans la rubrique concernée (exemple : si vous devez rajouter le relevé de notes du semestre 1, vous devrez à nouveau télécharger la totalité des relevés de notes des autres semestres).
- Pour chaque rubrique, vous devez fusionner vos documents en **un seul document .pdf**. Pour ce faire, des logiciels gratuits sont disponibles en vous connectant à <http://support.inspe-paris.fr/otrs/public.pl?Action=PublicFAQZoom;ItemID=30>
- **Votre demande d'admission n'est complète que si vous avez validé en fin de saisie votre candidature à chaque formation souhaitée et vu apparaître pour chacune la mention : « Validé le (date) ».**

**Sans cette opération de validation, votre demande ne sera pas enregistrée et ne pourra pas être prise en compte.**

Après cette validation, vous ne pourrez plus modifier votre dossier. Il importe donc que vous vous assuriez avant de le valider qu'il contient bien toutes les pièces demandées et que ces pièces sont exactes. Il sera vérifié par le Service des Etudes de l'INSPE. Si l'une des pièces que vous avez jointe n'est pas considérée comme valide lors de la vérification, vous en serez informé-e par courriel et serez alors autorisé-e à réaccéder à votre dossier pour la remplacer.

## **A L'ISSUE DE VOTRE SAISIE :**

### **Candidats demandant l'admission en master 1 mention Premier degré :**

La commission d'admission se réunira à la mi-mai et statuera sur la base du contenu du dossier de l'étudiant (sauf pour les étudiants en reprise d'études qui seront soumis à un QCM).

Certains candidats peuvent être placés sur une liste complémentaire par la commission. Ils sont alors avertis automatiquement par courrier électronique dès que l'évolution des candidatures permet de leur proposer une place en formation.

### **Candidats demandant l'admission en master 1 mention Second degré :**

Votre candidature sera examinée lors d'une commission d'admission qui se réunira début juin (voir tableau des dates de réunions des commissions, sur la page de candidature en master 1 du site internet de l'INSPE). Ces commissions sont organisées par parcours et sont composées d'enseignants et enseignants-chercheurs des Universités intervenant dans la formation.

### **Pour l'ensemble des mentions :**

La décision de la commission d'admission vous sera communiquée par courriel dans un délai de deux ou trois jours après ses travaux. Vous devrez vous reconnecter à votre dossier de candidature pour vérifier l'avis formulé, et disposerez ensuite de sept jours calendaires pour confirmer par le même moyen votre entrée en formation.